

Bruxelles, le 10.2.2016  
COM(2016) 85 final

ANNEX 5

**ANNEXE**

*à la*

**Communication sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires  
prévues par l'agenda européen en matière de migration**

**Suivi donné au sommet sur la route des Balkans occidentaux – État des lieux**

## Suivi donné au sommet sur la route des Balkans occidentaux – État des lieux

Plan d'action		État d'avancement
<b>Procéder à un échange permanent d'informations</b>	1. Désigner des points de contact dans les 24 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Désignation de points de contact par tous les pays, institutions et agences participant</li> <li>✓ Renforcement des contacts bilatéraux et multilatéraux dans la région</li> <li>✓ Échange exhaustif d'informations entre les responsables des services de police au sujet des politiques et des pratiques en vigueur aux frontières</li> <li>X Notification préalable insuffisante des changements prévus dans les politiques nationales</li> <li>X Mesures unilatérales incluant l'imposition de fait de conditions d'entrée fondées sur la nationalité et la destination et l'érection de clôtures</li> </ul>
	2. Procéder à des évaluations conjointes des besoins dans les 24 heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Première évaluation des besoins et missions ultérieures sur le terrain effectuées par la Commission</li> <li>✓ Recensement des options envisageables de financement européen pour les lacunes signalées qu'il faudra combler à plus long terme et allocation d'une aide d'urgence pour répondre aux besoins immédiats</li> <li>X La Grèce tarde à fournir l'évaluation complète et définitive de ses besoins</li> </ul>
<b>Limiter les mouvements secondaires</b>	3. Décourager les mouvements non annoncés de réfugiés ou de migrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcement de la coopération et de la communication entre autorités frontalières</li> <li>X Absence de volonté politique de créer une capacité d'accueil permanente</li> <li>X Certains pays continuent d'organiser activement le transport de migrants d'une frontière à l'autre</li> <li>X Nécessité que les États membres appliquent de toute urgence les règles pertinentes du droit de l'UE</li> <li>X Frontex, en étroite coopération avec les programmes de retour financés par l'UE existants, devrait être encouragée à œuvrer en étroite collaboration avec les pays concernés des Balkans occidentaux au renforcement de leur capacité opérationnelle à appréhender, enregistrer, identifier les migrants en situation irrégulière qui n'ont pas besoin d'une protection internationale et organiser leur retour</li> </ul>
<b>Venir en aide aux réfugiés,</b>	4. Accroître l'aide en faveur des migrants,	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les financements de l'UE ont contribué à soutenir tous les pays traversés par la route</li> </ul>

<b>leur fournir un abri et leur permettre de se reposer</b>	notamment au moyen du mécanisme de protection civile	migratoire ✓ Déclenchement du mécanisme de protection civile par la Croatie et la Grèce X Les États membres n'ont pas satisfait à la majorité des demandes d'assistance aux fins d'opérations en cours relevant du mécanisme de protection civile, y compris pour la Serbie et la Slovénie
	5. Porter la capacité d'accueil en Grèce à un total de 50 000 places d'ici la fin de l'année	✓ Mise à disposition, par le HCR, de 14 950 places sur les 20 000 relevant du système de bons de logement financé par l'UE X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif (voir annexe 2)
	6. Augmenter les capacités d'accueil de 50 000 places le long de la route des Balkans occidentaux	X Capacité d'accueil inférieure à l'objectif et absence de projet immédiat/de volonté politique de combler cet écart pour atteindre cet objectif global
	7. Coopérer avec les institutions financières internationales (IFI)	✓ Action du réseau des IFI et des services de la Commission européenne sur l'échange d'informations et la création de synergies en matière de financement X Nécessité d'apporter des réponses à moyen et long termes
<b>Assurer la gestion des flux migratoires de manière conjointe</b>	8. Maximiser les capacités affectées à l'enregistrement des arrivées	✓ Fourniture de postes Eurodac à la Grèce financée grâce à des fonds de l'UE, 6 étant déjà déployés, 25 sur le point de l'être et 65 autres ayant été commandés pour février X Les centres de crise en Italie et en Grèce ne sont pas encore tous pleinement opérationnels en ce qui concerne la procédure d'enregistrement (voir annexes 2 et 3); absence de contrôles de sûreté systématiques X Les pays traversés par la route migratoire ne procèdent pas tous à l'enregistrement systématique des personnes
	9. Échanger des informations relatives au volume des flux migratoires	✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex
	10. Collaborer avec les agences de l'UE pour mettre rapidement en place cet échange d'informations	✓ Établissement quotidien de rapports par Frontex
	11. Renforcer l'action en matière de retour	✓ Aide de l'UE en matière de retour et programme d'assistance au retour volontaire financé par l'UE en cours (y compris grâce à l'aide d'urgence) X Nécessité d'accroître la capacité de rétention et

		de multiplier les opérations de retour
	12. Renforcer la coopération en matière de réadmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dialogues à haut niveau et comités de réadmission mixtes avec des pays tiers, notamment la Turquie et le Pakistan</li> <li>X Obstacles à la réadmission effective, notamment du fait du Pakistan</li> </ul>
<b>Assurer la gestion des frontières</b>	13. Intensifier les efforts déployés pour gérer les frontières	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Début de la mise en œuvre du plan d'action commun UE-Turquie, notamment du suivi régulier des flux de personnes et des initiatives de la Turquie s'étendant aux Syriens présents sur son territoire</li> <li>✓ Opération flexible de Frontex en cours à la frontière entre la Bulgarie et la Turquie</li> <li>✓ Déploiement d'une équipe d'intervention rapide aux frontières (opération conjointe «Poséidon»-intervention rapide) en mer Égée, à la demande de la Grèce</li> <li>✓ Soutien bilatéral d'un certain nombre de pays et de Frontex au renforcement de l'activité de surveillance à la frontière entre l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Grèce</li> <li>✓ Renforcement du réseau de Frontex pour l'analyse des risques dans les Balkans occidentaux</li> <li>✓ Demande de la Croatie de bénéficier de l'assistance de Frontex</li> <li>X Insuffisance des mesures pour instaurer la confiance en ce qui concerne la gestion de la frontière entre la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine et nécessité de désigner des chefs d'équipe du côté grec</li> <li>X Nombre d'agents de police invités en Slovénie inférieur à l'objectif fixé</li> </ul>
	14. Réaffirmer le principe consistant à ne pas admettre sur le territoire les ressortissants de pays tiers qui ne confirment pas leur volonté de demander une protection internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>X Nécessité d'agir pour atténuer la possible accumulation de personnes bloquées à la frontière</li> <li>X Informer les migrants de leur obligation de demander l'asile dans le pays d'entrée dans l'UE, notamment dans les centres de crise, et, le cas échéant, de satisfaire aux obligations en matière de relocalisation</li> </ul>
<b>Lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains</b>	15. Intensifier les actions de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Protocole d'accord pour permettre l'échange de données à caractère personnel entre Europol et Frontex</li> <li>✓ Création, par Europol, d'un centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants</li> </ul>

		<p>(European Migrant Smuggling Centre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutien d'Europol et des États membres aux opérations de grande envergure</li> <li>X Vérifications systématiques aux frontières, par les États membres, de l'ensemble des documents de voyage et vérifications de ceux-ci au regard de la base de données des documents de voyage perdus ou volés d'Interpol et du système d'information Schengen</li> <li>X Communication à Europol, par les États membres, de données relatives aux enquêtes sur de faux documents</li> <li>X Poursuite du déploiement par Frontex, dans les centres de crise, d'agents spécialisés dans la détection de la fraude documentaire</li> </ul>
<b>Informers les réfugiés et les migrants de leurs droits et obligations</b>	16. Faire usage de tous les outils de communication disponibles pour informer les réfugiés et les migrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise sur pied de la task force chargée de la stratégie d'information des migrants (pour définir et diffuser des informations utiles)</li> <li>✓ Première série de produits d'information sur l'asile et la relocalisation disponible en 14 langues et utilisée par l'EASO dans les centres de crise et ailleurs</li> <li>X Documentation sur la migration irrégulière, le retour et la migration légale à suivre</li> </ul>
<b>Contrôle</b>	17. Procéder à un contrôle hebdomadaire de la mise en œuvre de ces engagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vidéoconférences hebdomadaires enregistrant un taux de participation élevé</li> </ul>